

## Mon compteur est équipé du système de télérelève, qu'est-ce que cela signifie ?

Votre compteur est équipé d'une antenne, permettant la transmission de vos index à distance. Il n'est donc plus nécessaire qu'un agent vienne effectuer une relève d'index pour l'établissement de vos factures. Cela permet également de vous informer rapidement en cas de consommation anormalement élevée.